



## **MYCOSTOP A**

**DESTRUCTEUR D'ODEUR  
AVEC FONCTION BACTÉRICIDE ET FONGICIDE  
DE CONTACT POUR CHAUSSURES, CASQUES, MATELAS**



### **PROPRIETES :**

MYCOSTOP A , par sa fonction pénétrante, sa basse tension superficielle, sa teneur en matières actives, sels d'ammonium quaternaires, alcools, agents fongicides, apporte une action bactéricide et fongicide se contact contre les bactéries GRAM+ et GRAM -, répondant à la norme AFNOR NFT 72151/EN1040 et AFNOR 72201/EN 1275. Par ses fonctions bactéricides et fongicides, à propriété sporicide contre certains champignons cutanés, limite les risques de transferts et de propagation bactériennes et de champignons entre les utilisateurs de matériels en commun. MYCOSTOP A est actif contre les germes à l'origine des fermentations malodorantes et des germes à l'origine des contaminations dermiques, contribue à la destruction des mauvaises odeurs.

MYCOSTOP A permet de contribuer à l'hygiène des objets, matériels utilisés en commun, tels que chaussures de ski, de patinage, bowling, chaussures et bottes de sécurité, casques, palmes, équipements de chantiers, tapis de sols, caillebotis de piscines, matériels de salles de sports, tapis de judo etc...MYCOSTOP A détruit rapidement les mauvaises odeurs corporelles de transpiration, de confinement, de moisissures ou provenant de fermentations malodorantes dans les matériels utilisés en commun et apporte une nouvelle senteur fraîche de menthe.

### **COMPOSITION :**

Préparation conditionnée en boîtier aérosol à base de fonctions bactéricides et fongicides synergisées à large spectre, d'agents pénétrants, d'additifs destructeurs des mauvaises odeurs, de composés odoriférants, d'absorbant d'humidité résiduelle.

## CARACTERISTIQUES TECHNIQUES : MYCOSTOP A

P R O D U I T   A C T I F	
ETAT PHYSIQUE	Liquide
MASSE VOLUMIQUE	875 g/l +/- 20 g/l
REACTION CHIMIQUE	Neutre
POINT D'ECLAIR	12 °c après coupe fermée.
INFLAMMABILITE	Point d'éclair inférieur à 21 °c, Point d'ébullition supérieur à 35 °c. Classe A1
ODEUR	Agréable de menthe fraîche
G A Z   P R O P U L S E U R	
Propulseur hydrocarboné autorisé	

### UTILISATIONS :

MYCOSTOP A est utilisé par les professionnels de la location, du prêt des matériels utilisés en commun, salles de sports, piscines, patinoires, bowlings, campings, hôtels etc...

### MODE D'EMPLOI :

Bien agiter l'aérosol et effectuer de brèves pulvérisations à l'intérieur des chaussures ou autres supports ou directement sur les surfaces des objets utilisés en commun. Laisser agir 10 minutes avant de remettre en service.

### PRECAUTIONS D'EMPLOI ET STOCKAGE :



#### DANGER

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usag.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/ 122°F.

Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser dans une atmosphère confinée. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

Usage biocide TP 2

PROPIONATE DE N,N-DIDECYL-N-METHYL-POLY(OXYETHYL) AMMONIUM CAS 94667-33-1 - 1,33 g/kg

« Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit ».

Elimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action est stoppée par un rinçage complet et contrôlé à l'eau des surfaces entrées en contact. La durée d'action est de plusieurs heures dans le cas où il n'y a pas rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées. Le nettoyage du matériel peut être réalisé à l'eau lorsqu'un nettoyage est imposé après contact avec le produit.